

A Paris, le 23/10/2023

Aurélien Rousseau souffle le froid et le chaud

Le 12 septembre dernier, invité Aux Journées de Rentrée des Libéraux de Santé (LDS), le Ministre de la Santé Aurélien Rousseau a évoqué à plusieurs reprises le partage des compétences entre professionnels de santé et s'est dit « *convaincu que l'avenir du système de santé reposera sur le décroisement* », pour améliorer l'accès aux soins dans un contexte de pénurie de professionnels, mais également pour répondre au défaut d'attractivité de ces professions.

A la grande fierté des représentants du SNAO présents, le Ministre a, pour illustrer son propos, cité à plusieurs reprises le travail instauré depuis des années entre les ophtalmologistes et les orthoptistes comme un exemple à suivre car il « *témoigne de la modernité et maturité d'un secteur que d'autres pourraient lui envier* ».

Quelques jours plus tard, lors des Universités de la CSMF, le Ministre a de nouveau affirmé que l'enjeu est bien de reconstruire « *ensemble* » le système de soins en s'appuyant sur toutes les compétences dans les différents métiers, avec le principe « *le bon professionnel au bon endroit* ».

Mais, dans ce schéma, « c'est le médecin qui doit coordonner et suivre toutes les interventions pluriprofessionnelles » et selon lui, le partage des tâches doit être organisé par le médecin traitant ou le médecin spécialisé.

Toutefois, « *Penser que l'accès direct donné aux paramédicaux nous sortira des difficultés est une fausse promesse, un mirage et je ne poursuivrai pas sur ce chemin* », a-t-il conclu.

Si la coordination interprofessionnelle et l'accès direct ont indéniablement fait leurs preuves dans la filière visuelle permettant une baisse importante des délais de rendez-vous en ophtalmologie, le SNAO s'inquiète de cette possible remise en cause de l'accès direct par notre Ministre de Tutelle quelques mois après la publication des textes accordant de nouvelles possibilités d'accès direct chez les orthoptistes des patients de 16 à 42 ans pour une primo-prescription de correction optique ainsi que pour le dépistage des pathologies amblyogènes chez les 9-15 mois et les 30 mois-5 ans.

Si l'accès direct ne pourra pas, évidemment, résoudre à lui seul les nombreux problèmes de la Santé en France, le SNAO tient à réaffirmer son attachement cette possibilité novatrice d'accès, non seulement pour les actes sus nommés mais aussi pour les actes « cœur de métier » que sont les bilans et les rééducations orthoptiques.

Le SNAO se tient à la disposition des Pouvoirs Publics et des Parlementaires afin de co-écrire les textes qui pourraient encadrer cet accès direct élargi qui a déjà été accordé aux Masseurs Kinésithérapeutes et aux Orthophonistes sous certaines conditions.

Mélanie ORDINES, Présidente
Contact presse 07 88 94 23 53